

Il existe des circonstances, dans une vie, qui ne permettent pas toujours de maintenir un lien familial stable et positif entre parent et enfant. Divorce, séparation, maltraitance, maladie... un enfant est ainsi parfois privé de son droit fondamental d'avoir accès à chacun de ses parents, et inversement. Pour tenter de remédier à ces situations, les «Espaces-rencontres» ont été créés en 1992. Après avoir navigué entre la Communauté française et le Gouvernement fédéral, ils dépendent de la Région wallonne depuis ce 1^{er} janvier 2004.

A I I o M a m

Le principe des «Espaces-rencontres» est simple: proposer un lieu de rencontre entre parents et enfants, lorsque le droit aux relations personnelles est interrompu, difficile, conflictuel ou dangereux. Il s'agit en fait d'un lieu de transition qui favorise le rétablissement des relations familiales habituelles.

Quelques exemples... Sophie, 11 ans, n'a plus vu son papa, emprisonné, depuis plusieurs années. Louis, 6 ans, a été victime de maltraitance grave de la part de son père au moment du divorce de ses parents. Les enfants D. sont placés dans un établissement d'accueil suite aux problèmes d'alcoolisme des parents. Madame Z. est atteinte d'une maladie mentale grave qui ne lui permet pas de s'occuper de sa fille, elle-même handicapée et placée... Pour chacune de ces situations, l'Espace-rencontre peut proposer de renouer les échanges, de les encadrer...

2004, de grandes attentes...

Pour cette année donc, la Région wallonne a pris en charge l'agrément et la subvention de 11 services «Espaces-rencontres»⁽¹⁾,

en prévoyant une somme de 1 million d'euros au budget 2004. Mais la volonté est clairement de pérenniser ces services, en leur donnant une assise réglementaire, en définissant leurs missions et en fixant certaines règles de fonctionnement. En effet, si l'équipe de base est la même dans chaque Espace (1 équivalent temps plein Assistant social, 1 équivalent temps plein psychologue, 1/5 temps «administratif»), les modes de fonctionnement peuvent diverger. Visite sur le terrain, à Namur et Charleroi.

«On fait de la survie»...

Partout, le même écho... Manque de moyens, statut précaire du personnel, difficulté de trouver des locaux appropriés et de les équiper... Les «Espaces-rencontres» vivent tant bien que mal, et attendent donc de la Région wallonne une véritable reconnaissance de l'importance du travail qu'ils accomplissent.

L'asbl Autrement, «Espace-rencontre» agréé pour Namur, a vu le nombre de dossiers quadrupler sur ces 5 dernières années. La majorité des demandes (90 %) émanent du

Ministère de la Justice (Tribunaux), le reste provient des Services d'aide à la Jeunesse ou de protection de la jeunesse. Quelques dossiers sont aussi ouverts sur base de demandes privées spontanées. Dans ce dernier cas, une intervention financière par visite est demandée. A Charleroi, l'asbl Contact Parent-Enfant n'accepte que les dossiers émanant des Tribunaux et Services d'aide aux Jeunes. Madame Pâques, coordinatrice et psychologue, précise: «*Nous ne sommes pas un centre thérapeutique. Notre mission est de rétablir le droit aux relations personnelles, dans des situations difficiles. Nous utilisons bien sûr des techniques de thérapie. Mais d'autres lieux et services existent: centres de médiation, planning familiaux... Et puis, on ne peut pas «pousser les murs»! Nous recevons chaque samedi 26 «situations». Il faut bien caser tout le monde*». Pour Tanguy Auspert, Président de l'asbl Autrement à Namur, les choses sont également très claires: «*Nous ne sommes pas un centre de consultation conjugale et/ou parentale, nous proposons un endroit neutre pour organiser des visites dans le bien de l'enfant et dans des situations conflictuelles*».

a n B o b o ...

Des dossiers aux multiples facettes...

Chaque dossier raconte une histoire... Le premier travail des équipes des «Espaces-rencontres» sera d'appréhender cette histoire sous ses diverses facettes. Dans un premier temps, les parents sont reçus séparément par le psychologue. Souvent, il faut attendre un peu, pour que la dimension passionnelle s'estompe. Pour certaines situations, il peut aussi y avoir plusieurs interlocuteurs: père, mère, grand-parents maternels et/ou paternels... L'intervention de l'«Espace-rencontre» dure généralement plusieurs mois. Au début, les rencontres ont lieu dans les locaux. Quelques chaises, quelques tables, quelques jeux... Très peu, trop peu... «Notre budget actuel nous permet juste de payer les frais courants. Il ne nous est plus possible d'acheter un nouveau meuble ou un «gros» jouet» précise Tanguy Auspert⁽²⁾. Durant quelques heures toutefois, ces lieux, même sommairement équipés, vont permettre de renouer une relation. Et peu à peu, l'équipe va laisser au «parent visiteur» une autonomie de plus en plus large. Ainsi, certains peuvent sortir des locaux et emmener l'enfant au cinéma ou dans une plaine de jeux... La situation rentre alors

dans l'ordre... Dans certains cas, peu fréquents, rien ne va. Enfant et parent ne parviennent pas à se retrouver, voire même ne le souhaitent pas. Rapport est alors fait au Juge ou au service ayant transmis le dossier.

Echanges et collaborations

Pour mieux se faire entendre mais aussi pour favoriser les échanges d'expériences, les 11 Espaces-rencontres se sont regroupés en une fédération, la FESER. En effet, si chaque Espace présente des spécificités intéressantes, liées notamment à la région dans laquelle il se situe, un débat permanent autour des missions générales est indispensable. A Charleroi, l'asbl a également mis en place un Comité d'accompagnement, composé de procureurs, magistrats et avocats. Ces derniers, souvent très concernés dans le cadre de dossiers de divorce, doivent en effet prendre en compte le travail de l'Espace-rencontre, pour éviter que les enfants ne deviennent un enjeu ou une monnaie d'échange entre les parents.

Les Espaces-rencontres, des lieux utiles... et surtout indispensables !

(1) Situés à:

- Amay (asbl Tri Murti)
- Arlon (asbl Oasis Famille)
- Charleroi (asbl Contact Parent Enfant)
- La Hulpe (asbl Le Chêne)
- Libramont (asbl Espace Rencontre Centre Ardenne)
- Liège (asbl Aide Sociale aux Justiciables)
- Marche-en-Famenne (asbl L'Autre Lieu)
- Mons (asbl Espace Rencontre Hainaut)
- Namur (asbl Autrement)
- Tournai (asbl Centre Aurore Carlier)
- Verviers (asbl Funambule)

(2) L'asbl namuroise dispose d'ailleurs d'un compte bancaire permettant aux donateurs d'un montant de minimum 30 euros de pouvoir déduire ce don de leur base imposable à l'impôt des sociétés ou à l'impôt des personnes physiques.

L'attestation fiscale est délivrée dans le premier trimestre de l'année civile qui suit. Ce numéro de compte bancaire est le 833-5385833-69 au nom de l'asbl Autrement - Rue Louise Loiseau, 39b - 5000 NAMUR

Catherine BOUVY